

RÈGLEMENT N° 2024-572

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AUTORISATION DU CODE D'USAGE 9694 (SALLES DE JEUX ÉLECTRONIQUES ET ARCADES)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin de ne plus prohiber dans toutes les zones les salles de jeux électroniques ainsi que les arcades;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Mélissa Tremblay pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2023;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié par l'abrogation de l'article 2.1.2 concernant l'interdiction des salles de jeux électronique et des arcades sur l'ensemble du territoire.
4. L'article 2.2.2.2 du règlement n° 2007-103 concernant les usages autorisés dans la classe « *CB* » *Commerce et Service local et régional* est modifié afin de remplacer le libellé du code d'usage « 969 Autre service de divertissement et de loisir (à l'exclusion de 9692, 9694, 9695, 9696 et 9697) » par le libellé suivant :

« 969 Autre service de divertissement et de loisir (à l'exclusion de 9692, 9695, 9696 et 9697) »
5. L'article 2.2.5.2 du règlement n° 2007-103 concernant les usages autorisés dans la classe « *REC-b* » *Récréation intensive (installation sportive et de loisirs)* est modifié afin de remplacer le libellé du code d'usage « 969 Autres services de divertissements et de loisirs (à l'exclusion des salles de jeux automatiques et 9693, 9694) » par le libellé suivant :

« 969 Autres services de divertissements et de loisirs (à l'exclusion des salles de jeux automatiques et 9693) »
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 13 novembre 2023
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 13 novembre 2023
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 22 novembre 2023
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 29 novembre 2023
 - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 11 décembre 2023
 - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 10 janvier 2024
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 janvier 2024
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 22 février 2024
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 6 mars 2024
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 22 février 2024

(signé) Joël Chouinard, greffier

(signé) Denis Miousse, maire

VRAIE COPIE CONFORME

Greffier